

## **AVIS PUBLIC**

## **PROMULGATION**

Règlement 707-141 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y permettre l'usage résidence pour aînés dans la zone C-455 et d'y prévoir des dispositions spécifiques, le tout, tel que prescrit par l'article 123.1 de la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 7 juin 2021.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 11 juin 2021.

Donné à Varennes, ce 15 juin 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA